

soient mis au courant de ces faits, car il y a eu des rapports contradictoires dans ce domaine.

J'admets que le nouvel amendement présenté limite la participation des investisseurs privés à un maximum de 2½ p. 100. Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir, selon moi. La limite antérieure était de 5 p. 100. Elle restreignait le nombre des participants privés à 40. La nouvelle formule de 2½ p. 100 en restreindra le nombre à 80. Cela ne change vraiment pas grand-chose à la mesure législative. Il n'en reste pas moins que ce sera l'élite économique du Canada qui jouera un rôle dans le système de communications par satellite.

D'autres considérations entrent également en jeu quant à la situation relative au trust Sidbec et à la participation de Bell Canada comme principale entreprise agréée d'exploitation. Nous devons également songer à la filiale de la Bell, la Northern Electric. La Northern Electric est l'un des deux principaux entrepreneurs chargés de l'aménagement du système de communications par satellite. Nous assistons à un conflit de pouvoir de la part de ces entreprises agréées. D'autres gens jouent également un rôle dans la mise sur pied du réseau, mais cela nous donne une idée de l'important conflit d'intérêts qui existe au sujet de la mesure législative à l'étude et des politiques qu'il faudra élaborer une fois qu'elle aura été mise en œuvre.

Avec ce tiers de propriété le gouvernement n'aura pas, semble-t-il, de contrôle sur le fonctionnement et le développement du système; le pouvoir des monopoles dans l'industrie des communications au Canada se trouvera donc accru du fait de leur participation au programme. Lorsque je traite de la question de la propriété de l'État et de la conversion de cet organisme en une société de la Couronne, je devrais, je crois, reprendre des déclarations que le ministre des Communications (M. Kierans) a faites du temps où il était ministre du Revenu national dans le gouvernement du Québec. Je veux parler de la création de la Sidbec au Québec. Il a donné des raisons pour étayer la thèse selon laquelle on devrait en faire une société d'État. Il a dit notamment:

Avec la Sidbec on voulait avant tout créer un organisme qui n'existait pas au Québec, une aciérie intégrée afin de donner un élan à l'économie qui aurait sur elle des répercussions multiples.

C'est, je l'avoue, une thèse économique qui comporte des conséquences sociales. Il y a une meilleure raison encore pour convertir la Société à l'étude en une société d'État. Nous traitons au fond d'objectifs sociaux et politiques. Les députés doivent examiner très

attentivement, à mon avis, les décisions qu'ils prennent à l'égard de cet amendement.

Les annales de notre pays comportent, je le répète un certain nombre de précédents qui révèlent des lignes de conduite diverses adoptées en matière d'innovations technologiques. Les Canadiens ne veulent pas que cela se reproduise. Ils ne veulent pas que se répètent les erreurs passées. Or les propositions du gouvernement semblent s'orienter dans cette voie. C'est assurément un pas dans la même direction. Nous ne voulons pas de la politique qui existait naguère. Nous en voulons une nouvelle axée vers les besoins présents et futurs. A mon sens, nos objectifs sociaux présents et futurs ne pourront être convenablement réalisés que si cette Société est constituée en société de la Couronne qui fonctionnera dans l'intérêt public et au profit des Canadiens.

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, après avoir étudié sérieusement cette loi de la Société de télécommunications par satellite pour le Canada, nous espérons bien, dans ce coin-ci de la Chambre, que l'honorable ministre ne viendra pas brouiller les ondes, comme il le fait au ministère des Postes et des Communications.

Quant à l'amendement présenté par les socialistes, nous nous rendons compte, encore une fois, qu'ils veulent que l'État contrôle tout et, comme l'État ne peut pas faire de miracle, je leur demande plutôt de vivre ce miracle de l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson), qui veut nous faire voir le ciel sous un autre angle, car depuis l'histoire des postes, je crois que l'honorable ministre est convaincu que l'enfer est rouge.

Au début de mes remarques, je voudrais dire que nous avons actuellement au Canada, et surtout dans le Québec, des milliers de centres qui ne reçoivent pas encore les communications par voie ordinaire de Radio-Canada ou autre, parce que l'on refuse, par exemple, un câble de télévision pour la paroisse de Saint-Ferdinand d'Halifax, dont les citoyens ne peuvent écouter les émissions de la Société Radio-Canada. C'est un village situé à 30 milles de la ville de Québec. C'est une preuve évidente que lorsque nous avons des sociétés d'État, la bureaucratie qu'elles imposent ne peut donner un bon service, parce qu'une demande d'un citoyen de Saint-Ferdinand d'Halifax a été faite il y a un an, et nous n'avons pas encore reçu de réponse. Alors cette brave population ne reçoit pas le message canadien qu'elle est en droit de recevoir, parce que la Société Radio-Canada est devenue trop bureaucratique.

Pour ma part, lorsque je me rends compte que l'on veut créer une compagnie dont on ne sait pas encore au juste le coût—mais on